



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT UNE DEMANDE
DE PERMIS D'URBANISATION**

Ville de Stavelot

AVEC MODIFICATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

(Nos réf. LO/2015.2)

Le Collège communal de la Ville de Stavelot porte à la connaissance des intéressés qu'une enquête publique est ouverte concernant la demande suivante :

Demandeur : M. Gérard T' SERSTEVENS, Rue de l'Ancienne Frontière 18 à 4960 Malmédy

Objet : Permis d'urbanisation pour la division en 17 lots avec création de voirie.

Situation : Chemin de Renardmont, Sous Wérimont, Site de la Borzeux à Stavelot

Cadastré: Division 1, section B n°1066A- 1058A.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Art. 330-8° du CWATUP : demande de permis d'urbanisation dont les constructions peuvent comporter un ou plusieurs bâtiments situés en recul par rapport aux bâtiments voisins.
- Art. 330-9° du CWATUP en raison de l'application de l'article 129 quater: permis d'urbanisation impliquant une modification de la voirie communale.
- Décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale, art. 12.

L'enquête est ouverte du lundi 23/10/2017 au jeudi 23/11/2017

Le dossier est à la disposition du public, pour examen, chaque jour ouvrable, durant les heures de service de l'Hôtel de Ville, durant toute la période de l'enquête soit durant une période de 30 jours. Au service urbanisme (3ème étage – tél. 080/282.433) : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30, sur rendez-vous le lundi et le mardi de 13h30 à 17h00. Au service population : sur rendez-vous le samedi de 10h00 à 12h00.

Des explications techniques peuvent être fournies au service urbanisme (3ème étage – tél. 080/282.433) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30, sur rendez-vous le lundi et le mardi de 13h30 à 17h00 et sur rendez-vous le lundi soir jusque 20h00.

Une réunion d'information technique est organisée le lundi 06 novembre 2017 à 19h00 dans la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville, Place Saint Remacle 32, 4970 Stavelot.

Les personnes, désirant présenter des objections, peuvent introduire par écrit leurs griefs auprès du Collège communal durant toute la durée de l'enquête, jusqu'à la clôture de celle-ci. Par courrier ordinaire : Ville de Stavelot, Place Saint Remacle 32 à 4970 Stavelot. Par courrier électronique : urbanisme@stavelot.be

Les objections verbales seront reçues à l'Hôtel de Ville par le Collège communal réuni en séance publique ou par un Fonctionnaire délégué à cet effet, à 11h00 le jour de la clôture de l'enquête.

Le Directeur général,
J. REMY-PAQUAY.

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,
Th. de BOURNONVILLE